

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	9

L'an deux mille dix-neuf le 1^{er} février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile
ROCH Laurent
BRUN Laure

IMMER Alain
VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe

MARQUET Bénédicte
LEROY Sandrine
SIVEC Jean

LISTE DES ABSENTS :

VALANCE Bénédicte

KLEIN Grégory

Procuration de Grégory KLEIN à Emile REICHER

Objet : 2019 – 414 Demande de réduction du bail de chasse

Vu la convention de chasse négociée de gré à gré par application de l'article L-229-5 du code rural avec Monsieur MICHEL Jean-Claude pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30.10.2014 fixant le prix du bail à 6 885 € ;

Considérant la demande de réduction de Monsieur Jean-Claude MICHEL, allocataire du lot unique de la chasse communale, exprimée dans un courrier du 21.01.2019, dont le maire donne lecture à l'assemblée ;

Considérant l'évolution de la consistance du lot, à savoir, l'augmentation des constructions, les clôtures liées au pacage des moutons, la suppression de haies et boqueteaux,

Le conseil municipal, par 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide de concéder une réduction de 10% du loyer annuel, soit 688,50 € et de fixer, par conséquent, le prix du bail à 6196,50 € à compter du 2 février 2019.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/02/2019

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 04/02/2019

Le Maire :
Emile REICHER

